Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20250428-BC2025_04_10B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 16

VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux avril
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur LE HIR François, Ploumoguer ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

BC2025_04_10B : AIDE COMMUNAUTAIRE - SOUTIEN À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE SOLAIRE ET PHOTOVOLTAÏQUE - PORSPODER - ATELIER PRAT JOULOU

Exposé

La commune de Porspoder souhaite déployer une centrale de production photovoltaïque sur l'atelier technique communal de Prat-Joulou. Celle-ci sera exploitée par le SDEF avec le principe d'une autoconsommation collective, qui alimentera les établissements publics de la commune (médiathèque, centre social, mairie, école…) et de l'intercommunalité, notamment la station d'épuration de Saint-Denec.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20250428-BC2025_04_10B-DE

L'installation des panneaux nécessite un renforcement de charpente, la rénovation de la couverture existante, des instruments de régulation et de stockage, des travaux de raccordement, ainsi que les études associées.

Les prestations éligibles sont les suivantes :

Prestation éligibles	Lot-entreprise	Montant éligible
Renforcement de toiture et étude associée	Lot 3 : charpente EMG	51 682,28 €
Total dépenses éligibles		51 682,28 €
Montant de l'aide (30% du coût HT des dépenses éligibles)		15 504,68 €

Délibération

Vu le Plan climat air énergie territorial adopté par la Communauté de communes,
Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver l'attribution d'un fonds de concours « soutien à la production d'énergie thermique solaire et photovoltaïque » à hauteur de 30% du coût hors taxe des dépenses éligibles soit 15 504,68 €.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Président,

M. TALARMIN André